

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## du 02 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux décembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CABAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Novembre 2020

Étaient présents : M. CABAS Jean-Paul – M. BERTOMEU Serge – M. LIABOT Frédéric – Mme CANU Nathalie – M. GRELET Rémy – M. FERNAND Patrick – M. TOMEIO Thierry – M. RIGAUT Bruno – M. RADIGOIS Maurice – M. SONSON Thierry.

Absents excusés : Mme GIRAUD Marie-Laure – Mme MAYET-LORENZATO Jeannine - Mme FILIPOZZI Juliette – Mme AUDEVAL PAGES Nicole.

Secrétaire de séance : Mme CANU Nathalie

Conformément à la notice explicative de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance sera tenue à huis-clos

### **1/ Budget 2020 : décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de modifier les affectations votées au Budget 2020. Il propose les écritures suivantes :

- A prendre en compte : facture EDEN PC d'un montant de 4997,28 € et facture ROVER d'un montant de 2758,00 €
- Article 20 - dépenses imprévues vers article 2183 - matériel de bureau et informatique
- Article 20 - dépenses imprévues vers opération 45 article 21312 - rénovation bâtiment scolaire
  
- Dépassement de 17120,74 € dans le chapitre 012 : Frais de personnel et frais assimilés.
- Dépenses imprévues vers chapitre 12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### **2/ Terrain Carter C 792 : autorisation au trésorier municipal de procéder à la vente suite à l'opération d'hypothèque**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de donner au comptable l'autorisation de procéder à la vente du terrain C 792 appartenant à Monsieur CARTER et Madame JACKMAN suite à l'opération d'hypothèque.

### **3/ Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au Droit de Préemption**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain :

#### **Immeuble appartenant à Monsieur Tegdienne HAFFIENE et Madame Jocelyne CUSSAT**

Lieu-dit « Feuillade » à Saint-Etienne-de-Fougères  
Parcelle : Section B n° 1524 – Superficie : 94 a 15 ca

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas préempter.

#### **4/ Autorisation permanente des poursuites accordée au comptable public**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies mobilières.

#### **5/ Blason communal**

A la suite des propositions de blasons soumises, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents détermine le blason de la Commune de Saint-Etienne-de-Fougères, qui sera déposé aux archives départementales.

#### **6/ Loyers : révision du prix des loyers au 01/01/2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément au contrat de location, le loyer du logement de Madame FEILLES Chantal est révisable chaque année, au 1<sup>er</sup> Janvier. Cette révision s'effectue en fonction de la variation des indices de référence des loyers (Loi 2008-111 du 08/02/2008).

Le décompte de cette révision s'établit ainsi :

**IRL 3ème trimestre 2020 / IRL 3ème trimestre 2019 = 130,59 / 129,99 = 1,0046157**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 à chaque loyer sous-mentionné, le coefficient de 1,0120
- FIXE le montant des locations mensuelles comme suit :

Mme Chantal FEILLES                      256.00 € x 1,0046157 = 257,181 arrondi à **257 Euros**

#### **7/ CAGV : RN 21**

Communication du rapport aux Conseil Municipal

#### **8/ Poste communale**

Communication du compte-rendu, par poste de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, aux Conseil Municipal.

#### **Questions diverses.**

- CCAS : les membres du CCAS ont décidé d'offrir un ballotin de chocolats aux administrés de + de 80 ans (1 par foyer) pour les fêtes de fin d'année.
- EAU 47 : compte-rendu de Monsieur RIGAUT – le syndicat souhaite uniformiser le prix sur tout le département d'ici fin 2025.
- Place de l'Église : demande à la CAGV de faire un projet d'aménagement de la place de l'Église, présentation de la 1ère proposition.
- Requête au tribunal administratif – fermeture du terrain de tennis : présentation du mémoire préparé par Maître TANDONNET.
- Projet de Monsieur et Madame MOLL : compte-rendu de la rencontre et du projet ; à étudier ultérieurement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes**